



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E51046

VALABLE JUSQU'AU

09/07/2026

ÉDITÉ LE

17/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1984

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 19/04/2024
100 100

Raison sociale : ETS GARRAUD FRANCHITTI

IMPASSE DU GRAND PONT
06400 CANNES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CANNES B330780875

Téléphone : 04 93 68 03 05

Fax :

Portable : 06 12 28 10 57

Siret : 330 780 875 00036

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9117612

Site Internet : www.garraud-franchitti.fr

E-mail : accueil@garraud-franchitti.eu

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 102604R12470003 / 001 502944/0

Responsabilité légale :

SALOMON PHILIPPE GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 102604R12470003 / 001 502944/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Effectif moyen : 18

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/04/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/06/2023
5232 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	30/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/04/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	24/06/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/06/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.